

**Nouveaux cours à l'école secondaire : avis du CAF**

*Bienne, le 14 février 2013*

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) a pris position sur l'introduction de nouveaux cours dans l'enseignement bernois francophone, en complément au Plan d'études romand (PER). Il salue l'introduction d'un cours obligatoire intitulé « projet individuel », qui permettra aux élèves de 11<sup>e</sup> année (selon la nouvelle numérotation HarmoS) de travailler individuellement sur un thème particulier, en fin de scolarité obligatoire. Le CAF insiste toutefois sur la nécessité d'assurer suffisamment de temps et de ressources pour permettre au corps enseignant de suivre les élèves dans cette démarche, que l'on peut comparer, toutes proportions gardées, à un petit travail de maturité. Ce nouvel enseignement sera introduit d'ici la rentrée 2016 au plus tard.

De la même manière, le CAF soutient l'introduction d'un nouveau cours facultatif « droit et économie », destiné à initier les élèves à ces deux matières importantes, dès l'école secondaire. Là aussi, le CAF souligne la nécessité de bien définir le cadre et les ressources, pour permettre d'atteindre les objectifs ambitieux affichés par ce cours. A relever enfin le maintien du grec ancien dans l'offre de cours francophone bernoise à l'école secondaire.

**Travaux hydroélectriques : assurer de mêmes chances aux entreprises des deux langues**

Le CAF a également pris position sur une révision de la Loi sur l'utilisation des eaux, qui régleme la procédure d'attribution de concessions pour des travaux d'installations hydroélectriques. Il demande au canton de veiller à ce que les « avis de dépôt » qui seront publiés (selon une réglementation nouvelle) pour des demandes de concessions soient adressés dans les deux langues officielles du canton.

Cette nouvelle procédure devrait suivre selon les CAF les règles habituelles de la Loi cantonale sur les marchés publics : les publications devraient se faire en français (avec un résumé en allemand) dans le Jura bernois, en français et en allemand dans la région biennoise et en allemand (avec un résumé en français) dans le reste du canton. Il s'agit pour le CAF d'offrir ainsi les mêmes chances aux entreprises des deux langues officielles, quel que soit le lieu des travaux.

**Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne**

Le président :

Le secrétaire général :

Philippe GARBANI

David GAFFINO

**Note aux rédactions :**

*Les prises de position mentionnées dans ce communiqué peuvent être retrouvées, avec tous les documents publics du CAF (rapports d'activités, communiqués de presse, prises de position) sur le site : [www.caf-bienne.ch](http://www.caf-bienne.ch) .*

*Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :*

- *M. Philippe Garbani, président du CAF, 078 897 57 36.*
- *M. David Gaffino, secrétaire général du CAF, 032 323 28 70 ou 079 957 20 57.*